

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XO Intensive Désinfection  
Révision : 10.10.2019  
Date d'édition : 13.10.2019

Version : 1.0.0

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

XO Intensive Désinfection

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes

XO Intensive Désinfection est une solution prête à l'emploi sans aldéhyde, destinée à la désinfection rapide des surfaces résistantes à l'alcool de dispositifs médicaux.

##### Catégorie de produits [PC]

PCO - PC 0 - Autres

Désinfectants

##### Usages déconseillés

Néant, à l'utilisation appropriée.

##### Remarque

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

orochemie GmbH + Co. KG

Rue : Max-Planck-Straße 27

Code postal/Lieu : 70806 Kornwestheim

Téléphone : +49 7154 1308-0

Télécopie : +49 7154 1308-40

Contact pour informations : XO CARE A/S, Håndværkersvinget 6, DK-2970 Hørsholm

N° de tél.: +45 7020 5511, N° de fax.: +45 7020 5510, info@xo-care.com, xo-care.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

INT: +49 6132 84463 (24 h/7 d)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Irrit. 2 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2 ; Provoque une sévère irritation des yeux.

Flam. Liq. 2 ; H225 - Liquides inflammables : Catégorie 2 ; Liquide et vapeurs très inflammables.

##### Procédure de classification

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP] ainsi que nos propres examens.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

##### Pictogrammes des risques



Flamme (GHS02) · Point d'exclamation (GHS07)

##### Mention d'avertissement

Danger

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** XO Intensive Désinfection  
**Révision :** 10.10.2019  
**Date d'édition :** 13.10.2019

**Version :** 1.0.0

### Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

### Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

### 2.3 Autres dangers

Aucune

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Description

XO Intensive Désinfection contient alcools, composés d'ammonium quaternaires, matières odorantes et agents auxiliaires dans une solution aqueuse.

#### Composants dangereux

ÉTHANOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457610-43 ; N°CE : 200-578-6; N°CAS : 64-17-5

Poids : ≥ 60 - < 65 %  
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319

PROPANE-2-OL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457558-25 ; N°CE : 200-661-7; N°CAS : 67-63-0

Poids : ≥ 1 - < 5 %  
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H336

CHLORURE DE DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119945987-15 ; N°CE : 230-525-2; N°CAS : 7173-51-5

Poids : < 0,1 %  
Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 3 ; H301 Skin Corr. 1B ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

#### Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

#### En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

#### En cas d'ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, faire boire immédiatement: Eau Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XO Intensive Désinfection  
Révision : 10.10.2019  
Date d'édition : 13.10.2019

Version : 1.0.0

Provoque une sévère irritation des yeux.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) Poudre d'extinction Jet d'eau pulvérisée Brouillard d'eau

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun(e) n'est connu(e).

#### Produits de combustion dangereux

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Dans le cas d'un incendie refroidir avec l'eau les récipients.

#### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Eloigner toute source d'ignition. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

#### Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

#### Pour les secouristes

##### Protection individuelle

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

#### Autres informations

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine. Tenir compte des consignes de sécurité et du mode d'emploi sur l'emballage en fût métallique. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Assurer une aération suffisante. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

#### Mesures de protection

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XO Intensive Désinfection  
Révision : 10.10.2019  
Date d'édition : 13.10.2019

Version : 1.0.0

### Mesures de lutte contre l'incendie

Mesures usuelles de la prévention d'incendie. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Ne pas stocker à des températures inférieures à 5 °C.

### Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des substances encourageant l'incendie et à combustion spontanée ainsi qu'avec des substances solides facilement inflammables. Ne pas stocker au voisinage de produits alimentaires.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites au poste de travail

ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5

Type de valeur limite (pays d'origine): TLV/TWA ( B )

Valeur seuil : 1000 ppm / 1907 mg/m<sup>3</sup>

PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0

Type de valeur limite (pays d'origine): TLV/STEL ( B )

Valeur seuil : 400 ppm / 1000 mg/m<sup>3</sup>

Type de valeur limite (pays d'origine): TLV/TWA ( B )

Valeur seuil : 200 ppm / 500 mg/m<sup>3</sup>

#### Valeurs de référence DNEL/PNEC

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

##### DNEL/DMEL

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (local) ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : À court terme

Valeur seuil : 950 mg/m<sup>3</sup>

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique) ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )

Voie d'exposition : Par voie orale

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur seuil : 87 mg/kg

Facteurs de sécurité : 24 h

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique) ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )

Voie d'exposition : Dermique

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur seuil : 206 mg/kg

Facteurs de sécurité : 24 h

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique) ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur seuil : 114 mg/m<sup>3</sup>

Type de valeur limite : DNEL salarié (local) ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : À court terme

Valeur seuil : 1900 mg/m<sup>3</sup>

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique) ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** XO Intensive Désinfection  
**Révision :** 10.10.2019  
**Date d'édition :** 13.10.2019

**Version :** 1.0.0

---

Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	343 mg/kg
Facteurs de sécurité :	24 h
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	950 mg/m <sup>3</sup>
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	319 mg/kg
Facteurs de sécurité :	24 h
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	89 mg/m <sup>3</sup>
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	26 mg/kg
Facteurs de sécurité :	24 h
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	888 mg/kg
Facteurs de sécurité :	24 h
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	500 mg/m <sup>3</sup>
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) ( CHLORURE DE DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM ; N°CAS : 7173-51-5 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	18,2 mg/m <sup>3</sup>
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) ( CHLORURE DE DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM ; N°CAS : 7173-51-5 )
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	8,6 mg/kg
Facteurs de sécurité :	24 h
<b>PNEC</b>	
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau douce) ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )
Valeur seuil :	0,96 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau de mer) ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )
Valeur seuil :	0,79 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Industriel) ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )
Voie d'exposition :	Terre
Valeur seuil :	0,63 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau douce) ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )
Valeur seuil :	3,6 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau de mer) ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )
Valeur seuil :	2,9 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Intoxication secondaire) ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )
Valeur seuil :	729 mg/kg

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XO Intensive Disinfection

Révision : 10.10.2019

Version :

1.0.0

Date d'édition : 13.10.2019

Type de valeur limite :	PNEC (Station d'épuration) ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )
Valeur seuil :	580 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau douce) ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )
Valeur seuil :	140,9 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau de mer) ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )
Valeur seuil :	140,9 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Industriel) ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )
Voie d'exposition :	Terre
Valeur seuil :	28 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau douce) ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )
Valeur seuil :	552 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau de mer) ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )
Valeur seuil :	552 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Intoxication secondaire) ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )
Valeur seuil :	160 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Station d'épuration) ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )
Valeur seuil :	2251 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau douce) ( CHLORURE DE DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM ; N°CAS : 7173-51-5 )
Valeur seuil :	0,002 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau de mer) ( CHLORURE DE DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM ; N°CAS : 7173-51-5 )
Valeur seuil :	0,0002 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Industriel) (CHLORURE DE DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM ; N°CAS : 7173-51-5 )
Voie d'exposition :	Terre
Valeur seuil :	1,4 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau douce) ( CHLORURE DE DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM ; N°CAS : 7173-51-5 )
Valeur seuil :	2,82 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau de mer) (CHLORURE DE DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM; N°CAS : 7173-51-5 )
Valeur seuil :	0,282 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Station d'épuration) ( CHLORURE DE DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM ; N°CAS : 7173-51-5 )
Valeur seuil :	0,595 mg/l

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Protection individuelle

#### Protection yeux/visage

Lunettes avec protections sur les côtés DIN EN 166

#### Protection de la peau

##### Protection des mains

Contact de courte durée (niveau 2: < 30 min) : gants de protection à usage unique de la catégorie III selon EN 374, par ex. matière : nitrile, épaisseur 0,1 mm.

Contact de longue durée (niveau 6: < 480 min) : gants de protection de la catégorie III selon EN 374, par ex. matière : nitrile, épaisseur 0,7 mm.

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

##### Protection corporelle

Protection corporelle: non indispensable.

#### Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

### Remarques générales

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever les vêtements souillés, imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Conserver les vêtements de travail à part. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XO Intensive Désinfection  
Révision : 10.10.2019  
Date d'édition : 13.10.2019

Version : 1.0.0

### Autres mesures de protection

#### Mesures techniques pour éviter l'exposition

Assurer une aération suffisante.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect :** Liquide

**Couleur :** incolore

**Odeur :** Citron

#### Caractéristiques en matière de sécurité

<b>Point de fusion/point de congélation :</b>	( 1013 hPa )		Aucune donnée disponible	
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :</b>	( 1013 hPa )	env.	70 - 100	°C
<b>Température de décomposition :</b>	( 1013 hPa )		Aucune donnée disponible	
<b>Point éclair :</b>			22	°C
<b>Température d'auto-inflammabilité :</b>			425	°C
<b>Limite inférieure d'explosivité :</b>			3,5	Vol-%
<b>Limite supérieure d'explosivité :</b>			15	Vol-%
<b>Pression de la vapeur :</b>	( 50 °C )	env.	190	hPa
<b>Densité :</b>	( 20 °C )		0,87 - 0,91	g/cm <sup>3</sup>
<b>Test de séparation des solvants :</b>	( 20 °C )	<	3	%
<b>Solubilité dans l'eau :</b>	( 20 °C )		100	Pds %
<b>pH :</b>			6,5 - 7,5	
<b>log P O/W :</b>			Aucune donnée disponible	
<b>Temps d'écoulement :</b>	( 20 °C )	<	12	s
<b>Seuil olfactif :</b>			Aucune donnée disponible	
<b>Teneur en COV maximale (CE) :</b>			66	Pds %
<b>Liquides comburants :</b>	Non applicable.			
<b>Propriétés explosives :</b>	Non applicable.			
<b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux :</b>	N'a pas d'effet corrosif sur les métaux.			

### 9.2 Autres informations

Aucune

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Néant, à l'utilisation appropriée.

### 10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

### 10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

### 10.5 Matières incompatibles

Comburant.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XO Intensive Désinfection  
Révision : 10.10.2019  
Date d'édition : 13.10.2019

Version : 1.0.0

Aucun(e) n'est connu(e).

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë

###### Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 2000 mg/kg
Méthode :	OCDE 423
Paramètre :	ATEmix calculé
Voie d'exposition :	Par voie orale
Dose efficace :	négligeable
Paramètre :	ETA ( CHLORURE DE DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM ; N°CAS : 7173-51-5 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Dose efficace :	500 mg/kg

###### Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

En cas de contact avec les yeux: irritation. Le produit ne possède ni propriétés d'irritation de la peau ni de propriétés de sensibilisation. Dans des conditions d'utilisation normales, pas de risque en cas d'inhalation.

###### Toxicité dermique aiguë

Paramètre :	ATEmix calculé
Voie d'exposition :	Dermique
Dose efficace :	négligeable
Paramètre :	DL50 ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	20 g/kg
Paramètre :	DL50 ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	12800 mg/kg
Paramètre :	DL50 ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	13900 mg/kg
Méthode :	OCDE 402
Paramètre :	DL50 ( CHLORURE DE DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM ; N°CAS : 7173-51-5 )
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	3342 mg/kg

###### Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre :	ATEmix calculé
Voie d'exposition :	Inhalation (vapeur)
Dose efficace :	négligeable
Paramètre :	LC50 ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Rat
Dose efficace :	125 mg/l
Temps d'exposition :	4 h
Méthode :	OCDE 403
Paramètre :	LC50 ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Souris

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** XO Intensive Désinfection  
**Révision :** 10.10.2019  
**Date d'édition :** 13.10.2019

**Version :** 1.0.0

Dose efficace : 27,2 mg/l  
Temps d'exposition : 4 h  
Paramètre : LC50 ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 25 mg/l  
Temps d'exposition : 6 h  
Méthode : OCDE 403  
Paramètre : LC50 ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Rat  
Dose efficace : 72,6 mg/l  
Temps d'exposition : 4 h

### Corrosion

Peau du lapin: pas d'irritation. Méthode : OECD 404. Oeil du lapin: irritant. Méthode : OECD 405.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Cobaye: pas d'effet sensibilisant. Méthode : OECD 406.

### Toxicité après prises répétées (subaiguë, subchronique, chronique)

#### Toxicité orale subaiguë

Paramètre : NOAEL(C) ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Espèce : Rat  
Dose efficace : 1730 mg/kg  
Temps d'exposition : 24 h  
Méthode : OCDE 408

#### Toxicité par inhalation subaiguë

Paramètre : NOAEL(C) ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 20 mg/l

### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 11.5 Informations complémentaires

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP] ainsi que nos propres examens.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique

Pas de données disponibles pour le mélange.

#### Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson

Paramètre : LC50 ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )  
Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson  
Dose efficace : 11200 mg/l  
Paramètre : LC50 ( CHLORURE DE DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM ; N°CAS : 7173-51-5 )  
Espèce : Tête de boule  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson  
Dose efficace : 0,19 mg/l  
Temps d'exposition : 96 h  
Paramètre : LC50 ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Espèce : Tête de boule

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XO Intensive Désinfection

Révision : 10.10.2019

Version :

1.0.0

Date d'édition : 13.10.2019

Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson  
Dose efficace : 9640 mg/l  
Temps d'exposition : 96 h  
Paramètre : LC50 ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Espèce : Leuciscus idus (aunée dorée)  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson  
Dose efficace : > 100 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h  
Paramètre : LC50 ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )  
Espèce : Tête de boule  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson  
Dose efficace : > 15000 mg/l  
Temps d'exposition : 96 h

### Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

Paramètre : NOEC ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )  
Espèce : Ceriodaphnia spec  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia  
Dose efficace : 9,6 mg/l  
Paramètre : NOEC ( CHLORURE DE DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM ; N°CAS : 7173-51-5 )  
Espèce : Brachydanio rerio  
Paramètres d'évaluation : Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons  
Dose efficace : 0,032 mg/l  
Temps d'exposition : 816 h  
Méthode : OCDE 210

### Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés

Paramètre : EC50 ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia  
Dose efficace : 9200 - 14300 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h  
Paramètre : EC50 ( CHLORURE DE DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM ; N°CAS : 7173-51-5 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia  
Dose efficace : 0,062 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h  
Paramètre : EC50 ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia  
Dose efficace : 13299 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h  
Paramètre : EC50 ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia  
Dose efficace : 9714 mg/l  
Temps d'exposition : 24 h  
Paramètre : EC50 ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia  
Dose efficace : > 100 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h  
Paramètre : EC50 ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )  
Espèce : Ceriodaphnia spec  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia  
Dose efficace : 1806 mg/l

### Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les crustacés

Paramètre : NOEC ( CHLORURE DE DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM ; N°CAS : 7173-51-5 )

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XO Intensive Désinfection

Révision : 10.10.2019

Version :

1.0.0

Date d'édition : 13.10.2019

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia  
Dose efficace : 0,01 mg/l  
Temps d'exposition : 504 h  
Méthode : OCDE 211

### Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries

Paramètre : EC50 ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues  
Dose efficace : > 1000 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h

Paramètre : EC50 ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Espèce : Scenedesmus subspicatus  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues  
Dose efficace : > 100 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h

Paramètre : EC50 ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Espèce : Algues  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues  
Dose efficace : 1800 mg/l  
Temps d'exposition : 168 h

Paramètre : EC50 ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )  
Espèce : Chlorella vulgaris  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues  
Dose efficace : 275 mg/l

Paramètre : EC50 ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )  
Espèce : Selenastrum capricornutum  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues  
Dose efficace : 440 mg/l

Paramètre : IC50 ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )  
Espèce : Scenedesmus subspicatus  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues  
Dose efficace : > 100 mg/l

Paramètre : ErC50 ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )  
Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues  
Dose efficace : > 4800 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h  
Méthode : OCDE 201

Paramètre : ErC50 ( CHLORURE DE DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM ; N°CAS : 7173-51-5 )  
Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata  
Paramètres d'évaluation : Inhibition de la courbe de croissance  
Dose efficace : 0,026 mg/l  
Temps d'exposition : 96 h  
Méthode : OCDE 201

### Chronique (à long terme) toxicité pour les algues

Paramètre : NOEC ( CHLORURE DE DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM ; N°CAS : 7173-51-5 )  
Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata  
Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour les algues  
Dose efficace : > 0,01 - 0,1 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h  
Méthode : OCDE 201

### Toxicité sur les microorganismes

Paramètre : EC50 ( CHLORURE DE DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM ; N°CAS : 7173-51-5 )  
Paramètres d'évaluation : Toxicité bactérielle  
Dose efficace : 11 mg/l

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** XO Intensive Désinfection  
**Révision :** 10.10.2019  
**Date d'édition :** 13.10.2019

**Version :** 1.0.0

Temps d'exposition : 3 h  
Méthode : OCDE 209  
Paramètre : EC50 ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Paramètres d'évaluation : Toxicité bactérielle  
Dose efficace : > 100 mg/l  
Paramètre : EC10 ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Espèce : Pseudomonas putida  
Paramètres d'évaluation : Toxicité bactérielle  
Dose efficace : 5175 mg/l  
Temps d'exposition : 18 h

### Effets dans les stations d'épuration

Paramètre : EC50 ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )  
Inoculum : Effets dans les stations d'épuration  
Dose efficace : 5800 mg/l  
Temps d'exposition : 4 h

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Décomposition abiotique

Pas de données disponibles.

### Biodégradation

Facilement biodégradable (selon les critères OCDE). L'agent de surface contenu dans ce mélange respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

## 12.4 Mobilité dans le sol

### Distribution

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

### Adsorption

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

## 12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## 12.7 Autres informations écotoxicologiques

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface/les eaux souterraines.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination du produit/de l'emballage

**Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV**

##### Code des déchets produit

Concentré/quantités plus importantes: 18 01 06\* (désinfectant).

##### Solutions pour traitement des déchets

###### Élimination appropriée / Produit

Éliminer en observant les réglementations administratives. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

###### Élimination appropriée / Emballage

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XO Intensive Désinfection  
Révision : 10.10.2019  
Date d'édition : 13.10.2019

Version : 1.0.0

### 14.1 Numéro ONU

UN 1170

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

SOLUTIONS D'ETHANOL

Transport maritime (IMDG)

ETHANOL, SOLUTION

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

ETHANOL, SOLUTION

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 3  
Code de classification : F1  
Danger n° (code Kemler) : 33  
Code de restriction en tunnel : D/E  
Dispositions particulières : LQ 1 | E 2  
Étiquette de danger : 3

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 3  
Numéro EmS : F-E / S-D  
Dispositions particulières : LQ 1 | E 2  
Étiquette de danger : 3

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 3  
Dispositions particulières : E 2  
Étiquette de danger : 3

### 14.4 Groupe d'emballage

II

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non

Transport maritime (IMDG) : Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Notice explicative sur la limite d'occupation

Selon la directive 94/33/CE, les adolescents ne doivent manier ce produit que dans la mesure où des précautions sont prises pour éviter les effets nocifs des matières dangereuses.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce mélange n'a pas fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XO Intensive Disinfection  
Révision : 10.10.2019  
Date d'édition : 13.10.2019

Version : 1.0.0

### 16.1 Indications de changement

-

### 16.2 Abréviations et acronymes

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
CAS = Chemical Abstracts Service  
CE = Commission European  
CED = Catalogue Européen des déchets  
CEN = Comité européen de normalisation  
CL50 = Concentration léthale médiane  
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
CMR = Cancérogène, Mutagène ou toxique pour la Reproduction  
CO<sub>2</sub> = Dioxyde de carbone  
COV = Composés organiques volatils  
CPSE = Concentration prédite sans effet (PNEC)  
DL50 = Dose léthale médiane  
DMEL = Dose dérivée avec effet minimum  
DNEL = Dose dérivée sans effet  
EC50 = Concentration efficace médiane ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
IATA = Association international du transport aérien  
ICAO-TI = L'Organisation de l'aviation civile internationale - instruction technique  
IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses LogKoe/Log Pow = Coefficient de partage octanol/eau  
MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)  
Mention EUH = Mention de danger spécifique CLP  
Mention H = Mention de danger SGH  
NE = Norme Européenne  
NOEC/NOEL = Concentration/Dose sans effet observable  
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques  
ONU = Nations Unies  
PBT = Persistants, Bioaccumulables et Toxiques  
PNEC = Concentration sans effet prévue (CPSE)  
REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]  
RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses  
SGH/GHS = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques  
STOT-RE/TSOC-ER = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée  
STOT-SE/TSOC-EU = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique  
SVHC = Substances extrêmement préoccupantes  
TLV/STEL = La valeur limite de courte durée (VLCT)  
TLV/TWA = Valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP)  
UE = Union Européenne  
vPvB/tPtB = Très persistant et très bioaccumulable

### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

### 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP] ainsi que nos propres examens.

### 16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** XO Intensive Désinfection

**Révision :** 10.10.2019

**Date d'édition :** 13.10.2019

**Version :**

1.0.0

---

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

### 16.7 Informations complémentaires

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

---

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---